

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 19 (1995)

Artikel: Du Haut-Jura neuchâtelois aux Franches-Montagnes : la part du milieu naturel et de la tradition régionale
Autor: Cop, Raoul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DU HAUT-JURA NEUCHÂTELOIS AUX FRANCHES-MONTAGNES : LA PART DU MILIEU NATUREL ET DE LA TRADITION RÉGIONALE

Pourquoi les anciennes maisons rurales d'une même région ont-elles un air de famille bien affirmé? Comment expliquer les différences, parfois importantes, entre deux régions voisines et apparemment soumises aux mêmes conditions naturelles?

Les lignes qui suivent n'ont d'autre ambition que d'apporter quelques éléments de réponse. Il s'agit ici de donner un aperçu de la complexité des choses par des exemples et de présenter certaines particularités propres au Haut-Jura neuchâtelois ou aux Franches-Montagnes. Le grand nombre des bâtiments à prendre en considération ainsi que les modifications infligées au fil des siècles doivent inciter à la prudence.

Il serait d'ailleurs prématuré de prétendre élaborer une comparaison exhaustive. D'une part, il n'existe pas d'inventaire du patrimoine rural établi de manière identique dans les deux régions. D'autre part, le respect de la réalité exige que l'on prenne en compte une foule de détails et que l'on aborde chaque élément architectural de manière nuancée afin de mettre en évidence la variété existant au sein d'un petit territoire. Enfin, je dois avouer que je connais beaucoup mieux le Jura neuchâtelois, où j'ai mené une étude systématique, que les Franches-Montagnes.

M. Marcel Berthold, employé auprès de l'Office du patrimoine historique du canton du Jura en tant que rédacteur de la *Maison paysanne jurassienne*, a eu l'amabilité de relire le présent essai et de

me communiquer ses remarques. Celles-ci figurent dans le texte en caractères italiques. Je le remercie chaleureusement de sa précieuse collaboration.

Architecture vernaculaire et milieu naturel

L'architecture rurale traditionnelle, qualifiée aussi de vernaculaire, constitue d'abord une réponse aux exigences posées par la nature; c'est pourquoi on peut dire que ses principales caractéristiques sont rarement le résultat de choix délibérés. L'homme a dû tirer parti des matériaux disponibles sur place, se plier aux conditions météorologiques et disposer ses locaux en fonction des impératifs d'une agriculture directement tributaire, elle aussi, du milieu naturel.

Durant ces siècles où l'altitude, la topographie, le sol, le sous-sol et le climat dictaient leur loi, la maison constituait un point de contact privilégié entre le paysan et le terroir qui assurait sa subsistance.

Une bonne connaissance du milieu naturel, de l'histoire locale et de la vie d'autrefois aide à comprendre la raison des choix architecturaux. Bien sûr, le déterminisme n'est pas absolu et les relations, quand elles existent, n'apparaissent pas forcément au premier abord.

Ainsi, la maison du Haut-Cantal, une partie de l'Auvergne pourtant comparable au Haut-Jura par son altitude et son cli-

mat, n'était pas couverte de bardeaux. Là, on dut opter très tôt pour le chaume (remplacé ensuite par l'ardoise), apparemment parce que la forêt avait battu en retraite devant une colonisation précoce. Par ailleurs, l'abondance des eaux de surface et de faible profondeur rendait les citernes superflues: les toits pouvaient donc avoir une forte pente et laisser glisser leur couverture de neige.

Les hautes vallées et les hauts plateaux du Jura, en revanche, étaient voués aux toits peu inclinés et aux bardeaux non cloués parce que le bois n'y manquait pas et que les pentes faibles, adaptées à ce type de couverture, permettaient la récupération des eaux de fonte qui alimentaient les indispensables citernes.

Des réponses différentes selon le lieu et l'époque

Au reste, on constate que l'homme ne s'est pas adapté partout de la même manière à une situation naturelle qui nous semble identique. Prenons l'exemple des murs. En l'absence de bonne pierre à bâtir, l'Emmental eut recours au bois, la Flandre utilisa la brique cuite et la Bresse bourguignonne opta pour une méthode mixte alliant le pan de bois (colombage) et la brique crue ou cuite.

Le climat et la richesse des forêts expliquent en partie de telles divergences. Toutefois, il ne faudrait pas négliger non plus la part des traditions régionales liées à une certaine identité culturelle; nous y reviendrons.

L'étude de régions tributaires du même climat et du même sous-sol, comme les hautes vallées neuchâteloises (districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle), permet de mettre en évidence une certaine liberté de choix. Dans toutes les localités, les constructeurs pouvaient extraire de la roche de qualité sans risque de pénurie, mais la pierre ne se trouvait pas pour autant en situation de monopole étant donné l'abondance du bois. En règle générale, la planche fut utilisée pour clore une partie de la grange, donc au-dessus du rez-de-chaussée. Ces parois de bois portent le nom de *ramée* en pays neuchâtelois.

Sur 230 maisons peu transformées à pignon frontal, 19 seulement, soit 8%, ne possèdent aucune *ramée*. Il s'agit pour l'essentiel de fermes du XVII^e siècle. Les deux tiers d'entre elles sont à La Chaux-de-Fonds et les autres dans une commune peu éloignée (Les Planchettes, La Sagne, Le Locle et Les Brenets), à l'exception d'un cas isolé à La Chaux-du-Milieu.

La taille et le nombre de ces pignons de planches augmentent sensiblement du nord-est au sud-ouest. Nous venons de le voir, à La Chaux-de-Fonds et plus au nord-est, la maçonnerie occupe, et de loin, une place plus importante que le bois dans les façades. A l'opposé, le bois domine souvent sur les façades de La Brévine (et du Cerneux-Péquignot). On y voit un grand nombre de bâtiments élevés dont seul le rez-de-chaussée est en pierre. Il s'agit principalement de fermes du XVIII^e siècle ou de la seconde moitié du

XVII^e siècle, rehaussée dans bien des cas. Leurs vastes ramées constituées de plusieurs étages de planches confèrent aux façades un cachet tout à fait particulier.

Pour ce qui est des cheminées pyramidales de planches (les *tués* francs-comtois) et des cheminées à vaste hotte de pierre, les mêmes conclusions peuvent être tirées quant à la répartition dans le temps et dans l'espace: domination du bois s'accroissant avec le temps et lorsqu'on va du nord-est au sud-ouest.

Bien que relativement mineures, ces différences n'en sont pas moins pleines d'intérêt parce qu'il s'agit d'un des rares cas où le constructeur avait le choix entre deux matériaux aussi satisfaisants l'un que l'autre. L'exemple a également le mérite de mettre en évidence la redoutable complexité qui se dissimule derrière l'apparente unité de la ferme dite *neuchâteloise*, régie presque toujours par des canevas architecturaux bien précis.

Poids des contraintes et espace de liberté

Les éléments qui caractérisent la grande majorité des anciennes fermes des Montagnes neuchâteloises (et des régions voisines) peuvent être répartis en deux groupes. Ceux qui ne souffrent pratiquement pas d'exception, donc qui jouèrent le rôle de normes contraignantes tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, méritent l'appellation de caractères essentiels. Ils

sont imposés par le milieu, par les possibilités techniques de l'époque et, dans une certaine mesure aussi, sans doute, par la tradition.

Quant aux caractères secondaires, ils s'inscrivent dans le modeste espace de liberté que réserve le schéma fondamental et dépendent surtout de l'époque.

Dans bien des cas, le plan original n'apparaît plus clairement à cause des multiples transformations subies par le bâtiment au fil de sa longue histoire. Un examen attentif permet de déceler ces modifications et on constate alors fréquemment que les constructeurs avaient bel et bien respecté à l'origine la disposition traditionnelle.

Quitte à schématiser, on peut dire que les caractères essentiels créent l'unité de l'architecture régionale, que les caractères secondaires permettent de distinguer des grands types et que l'espace de liberté du constructeur assure une diversité bienvenue.

Quelques caractères essentiels

Orientation en harmonie avec l'axe des grandes vallées et les vents dominants (sud-ouest, nord-est).

Belle façade à pignon, tournée vers le sud-est (parfois vers le nord-ouest sur une pente à l'*envers*).

Toits de bardeaux à pente faible (20 à 30 degrés).

Charpente sur poteaux.



Le hameau de la Bosse (Le Bémont). Aux Franches-Montagnes comme dans le haut pays neuchâtelois, la ferme à pignon frontal tournée vers le sud-est domine nettement.



Appelées « mal tournées » dans le Jura neuchâtelois, une minorité de bâtiments ont le faîte du toit orienté dans le sens des vents dominants. Cette disposition permet, comme ici au Peuchapatte, d'accoler à bon compte deux ou trois maisons toutes exposées au soleil de la matinée.

Murs de pierre avec ou sans parties de bois.

Bâtiment unique à plan proche du carré et à deux niveaux.

L'étage est essentiellement réservé au foin, à la paille et au grain; il possède une entrée à laquelle on accède par une rampe ou de plain-pied et l'allée de pénétration des chars constitue l'aire à battre.

Tripartition du rez-de-chaussée en trois bandes parallèles: l'étable et le logement sont séparés par la remise, placée sous l'aire.

Tripartition du logement: la cuisine se trouve entre les chambres, généralement exposées au sud-est, et le(s) cellier(s).

Quelques caractères secondaires associés au lieu et au temps

Le rôle de la région, lié vraisemblablement à une certaine identité culturelle, explique en bonne partie les différences dans l'importance des ramées et le type des cheminées signalées plus haut.

Nous avons vu à cette occasion que l'époque influençait également les constructeurs. Ainsi, du début du XVIII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, la hauteur des façades augmente (on passe de un à deux niveaux sous les chéneaux), de même que la pente du toit et la taille moyenne des fenêtres. Dans le dernier tiers du XVII^e siècle, les fenêtres oblongues (allongées horizontalement)

partagées par des meneaux se raréfient tandis que la façade principale commence à comporter un surplomb au niveau de la base de la *ramée* ou un peu plus haut. La première moitié du XVIII^e siècle voit la disparition de la moulure des ouvertures en pierre de taille et l'augmentation du nombre de chambres. Dans la seconde moitié de ce siècle, la belle façade comporte un avant-toit en berceau (*ramée* «bernoise») et ses fenêtres, qui correspondent presque uniquement à des logements (souvent deux à quatre par ferme), sont fréquemment disposées de manière

symétrique; l'étable se trouve reléguée à l'arrière du bâtiment.

Cette évolution prouve, d'une part, que nos régions étaient relativement perméables aux modes, dont il serait d'ailleurs intéressant d'étudier la propagation, et, d'autre part, que la pression démographique, liée notamment au développement de l'horlogerie, pouvait induire des changements.

Il est relativement difficile de distinguer ce qui relève du lieu et de l'époque. Prenons le cas de la région de Morteau. Les maisons qu'on y voit, souvent

doubles, sont très grandes et arborent d'immenses *ramées* ainsi que de vastes cheminées de planches. Ces caractéristiques proviennent essentiellement du fait qu'il s'agit presque toujours de maisons du XVIII^e ou du XIX^e siècle, parfois rehaussées après coup. En effet, ce secteur de la Franche-Comté fut ravagé par les troupes suédoises en 1639 lors de la Guerre de Trente ans; la quasi-totalité des maisons furent détruites et la reconstruction ne s'opéra que tardivement.

Parmi les dates relevées dans la commune neuchâteloise du Cerneux-Péquignot, autrefois franc-comtoise, seules deux sont antérieures à 1717 (1672 et 1694); elles sont gravées dans la pierre à l'intérieur. Par contre, dans les neuf autres communes des Montagnes, les dates antérieures à 1700 sont beaucoup plus nombreuses que celles comprises entre 1700 et 1800 et on les trouve essentiellement à l'extérieur.

En fait, une comparaison des maisons du val de Morteau et de celles des hautes vallées neuchâteloises, souvent plus basses et moins vastes, ne met pas seulement face à face deux régions, mais aussi deux époques. Il faut en tenir compte avant de tirer des conclusions quant au «génie» propre de chacun de ces lieux.

La marge de manœuvre du bâtisseur

Les normes et les modes ne laissaient à nos ancêtres qu'une marge de manœuvre



Le rez-de-chaussée de la majorité des anciennes fermes du Haut-Jura neuchâtelois se partageait sous le faîte en deux moitiés: l'une consacrée au «rural» (étable et remise), et l'autre affectée au logement. Dans cette maison des Cœudres (La Sagne, NE), les deux adjonctions et la grande porte sont assez récentes.

plutôt réduite. Il restait néanmoins à régler cette foule de points de détail qui font qu'aucune maison ne ressemble totalement à une autre. Il fallait choisir, entre autres, les dimensions, quelques particularités de l'agencement intérieur, la taille et l'emplacement des baies, ainsi que l'ornementation.

Signalons encore que les fermes subissaient au cours des siècles des transformations d'importance variable et qu'elles pouvaient être rebâties selon un plan plus ou moins modifié. A la faveur de tels travaux, des pans de mur ou des parties entières de bâtiment se voyaient parfois intégrés dans les constructions neuves. En règle générale, le souci d'économie conduisait à tirer parti d'éléments récupérés dans la maison elle-même ou empruntés à une maison voisine, tels que pierres de taille et pièces de charpente. Ainsi s'expliquent certaines anomalies.

Quelques particularités des maisons des Franches-Montagnes par rapport à celles du Jura neuchâtelois

A l'intérieur d'un territoire «homogène» et relativement exigu tel que les Montagnes neuchâteloises, des différences comme celles que nous avons relevées, mineures il est vrai, se font jour d'un lieu à l'autre. A plus forte raison, on constate des changements assez significatifs lorsque l'on passe des Montagnes

neuchâteloises aux Franches-Montagnes, autrefois appelées *Montagne des Bois*.

Certes, ces deux régions situées à une altitude identique sont tributaires du même climat et du même sous-sol. Cependant, elles possèdent une identité culturelle bien distincte.

Il convient tout d'abord de rappeler que les Montagnes neuchâteloises et les Franches-Montagnes n'ont jamais été aux mains des mêmes souverains. Les pay-

sans qui ont défriché ces régions et les ont mises en valeur n'avaient pas non plus la même origine. Enfin, dès le XVI^e siècle, la Réforme a séparé ces territoires plus sûrement que toute barrière politique. Autrement dit, on se trouve en présence de populations dont la confession, les noms de famille, le parler et, dans une certaine mesure, les mœurs différaient.

Il n'en va pas du tout de même avec la partie nord du Haut-Erguël qui va de La



Il est difficile d'estimer les destructions de la Guerre de Trente ans aux Franches-Montagnes. Par ailleurs, on oublie souvent qu'un autre fléau a frappé la région à cette époque: la peste. Voici le cimetière des pestiférés du Boëchet (Les Bois), qui semble remonter à 1636.



La croix est omniprésente en pays catholique. Une maison du Cerneux-Péquignot (NE, commune anciennement franc-comtoise et catholique) porte une croix à socle triangulaire semblable à celle qui figure sur ce linteau de porte aux Enfers (1729).

Ferrière à Tramelan et se trouve comprise entre le vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes. Dès la fin du Moyen Age, ce secteur a été pour une bonne part peuplé par des immigrants originaires du Locle et de La Sagne. En outre, le protestantisme s'y est implanté tout comme en pays neuchâtelois. Il n'est donc pas étonnant de découvrir de nombreuses analogies entre l'architecture rurale des alentours de La Chaux-de-Fonds et de La Chaux d'Abel, par exemple.

Je ne me risquerai pas sur le terrain glissant du plan de la ferme franc-montagnarde, si ce n'est pour constater qu'à première vue les choses ne semblent pas aussi nettes qu'en pays neuchâtelois. Ainsi, on ne retrouve pas aussi systématiquement un partage du rez-de-chaussée par le faite en deux moitiés correspondant chacune à un pan de toit, l'une consacrée au logement et l'autre au «rural». Peut-être est-ce lié au fait qu'il existe une forte proportion de bâtiments d'assez grande taille, souvent remaniés ou édifiés plutôt

tardivement (fin du XVIII^e et du XIX^e siècle).

Un habitat moins dispersé

La distribution des maisons rurales dans le paysage ne s'est pas opérée exactement de la même manière dans les deux régions.

Il n'existait aux Montagnes neuchâteloises avant le XIX^e siècle que quelques petits hameaux et de fort modestes villages. Hors de ces agglomérations, tout le territoire était parsemé de fermes installées au cœur du domaine agricole. Des alignements peu stricts prenaient naissance tout naturellement au bas des versants des vallées et sur les replats tandis que l'éparpillement irrégulier était la règle sur les plateaux et sur les croupes.

Aux Franches-Montagnes, l'absence de grande vallée d'altitude, mais aussi sans doute les modalités du peuplement ont eu des répercussions sur l'habitat. Les fermes se regroupent davantage, que ce soit en villages, en hameaux ou en alignements. Les habitations isolées, si elles ne manquent pas, semblent être moins nombreuses que dans le Haut-Jura neuchâtelois. Il subsiste également de grands espaces inhabités.

Toits à quatre pans et à croupe

La toiture à deux pans est la norme dans le Jura neuchâtelois. Les croupes y étaient pratiquement inconnues.



Le village des Enfers. Autrefois, les habitations étaient apparemment un peu moins dispersées aux Franches-Montagnes que dans la région du Locle et de La Chaux-de-Fonds.



Au Peuchapatte, cette maison double (il y a deux entrées de grange) au toit peu incliné (environ 20°) doit dater du XVI^e siècle. Elle a perdu sa croupe du côté bise (à gauche) à la suite d'un incendie; le toit n'a donc plus que trois pans. Il s'agit presque d'une «mal tournée», au sens neuchâtelois du terme, puisque le faite est orienté sud-ouest/nord-est.

Par contre, les toitures à croupe et celles à quatre pans ne manquent pas dans l'ancien évêché de Bâle et notamment aux Franches-Montagnes. Il s'agit de bâtiments fort anciens, du XVI^e siècle apparemment, caractérisés par des murailles épaisses et peu élevées ainsi que par de très faibles pentes de toit (environ 20 degrés).

Mais les apparences sont trompeuses. D'une part, il faut dans bien des cas se contenter d'inscriptions relativement tardives gravées à la faveur d'une transformation, alors que la présence de cadres de fenêtre en pierre de taille à moulure en cavet (gouttière) donne à penser que la construction remonte pour le moins au XVI^e siècle. En outre, on doit assez souvent déplorer la disparition d'une des croupes du toit (voire des deux?), soit qu'un incendie ait endommagé la charpente, soit qu'on ait voulu accroître la capacité de la grange.

Il n'existe qu'une authentique maison au toit à quatre pans dans les Montagnes neuchâteloises: c'est la «Maison carrée», appelée au XIX^e siècle «les Angles rabattus» et située au Valanvron, sur le territoire de la commune de La Chaux-de-Fonds. D'aucuns l'ont confondue avec la maison construite pour le seigneur de Valangin René de Challant en 1528-1530.

Un examen dendrochronologique de la magnifique charpente de la Maison carrée effectué par le Musée cantonal d'archéologie de Neuchâtel permet d'affirmer que le bois fut abattu durant l'hiver



Une maison double au toit à quatre pans à La Chaux-des-Breuleux (XVII^e siècle?).



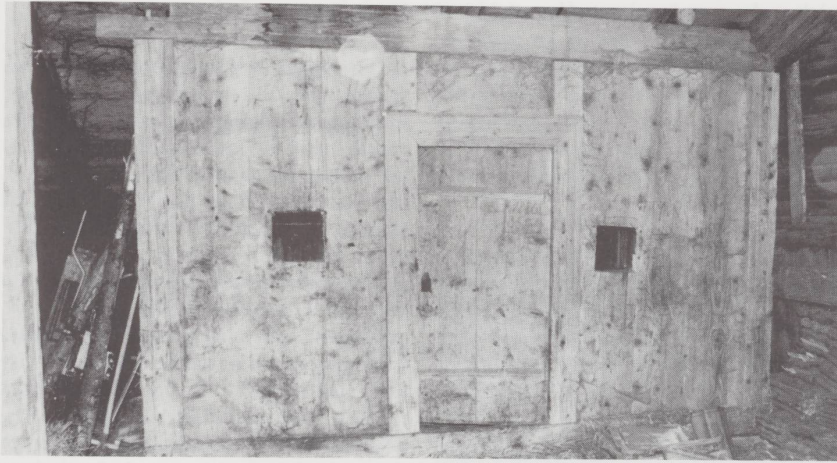
La «Maison carrée» du Valanvron (La Chaux-de-Fonds), édifée en 1532, est l'unique bâtiment ancien au toit à quatre pans des Montagnes neuchâtelaises.

1531–1532 et au printemps 1532. C'est l'époque où le plateau du Valanvron, jusqu'alors pratiquement inhabité, s'ouvrait aux défricheurs avec la fixation – tardive – de la frontière entre l'évêché de Bâle et la seigneurie de Valangin.

On ne trouve plus actuellement aux Franches-Montagnes qu'une quinzaine de bâtiments abrités sous un toit à quatre pans, auxquels on peut ajouter une trentaine de bâtiments abrités sous un toit à trois pans. Comme l'indiquent les anciens documents iconographiques (notamment photos des premières décennies de ce siècle), ils étaient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui et avaient donc un impact plus marqué dans le paysage naturel et construit des Franches-Montagnes. On ne dispose pas d'analyse dendrochronologique pour l'instant, mais certains de ces bâtiments remontent au XVI^e, la plupart sans doute au XVII^e siècle. Ce sont en effet des dates de ce siècle que l'on trouve en majorité sur ces bâtiments.

Greniers extérieurs

Chacun connaît les greniers de nos fermes, qui prennent l'aspect d'une chambrette faite de fortes planches et pourvue de casiers. Dans ces locaux bien aérés et fermés hermétiquement, le grain produit dans le domaine et celui qu'on achetait se conservaient à l'abri de l'humidité, des animaux et des voleurs.



Grenier dans la grange, la Châtagne (La Brévine, NE).



Le Peuchapatte. Porte de grenier séparé chevillée dont le linteau porte la date de 1696.

Aux Montagnes neuchâtelaises, le grenier se trouvait en principe dans la grange, où il s'adossait souvent à la belle façade ensoleillée. Dans quelques cas, on l'installait dans un petit bâtiment situé à peu de distance de la ferme, qui jouait aussi le rôle de chartil ou de remise. Les actes de vente, les contrats de location et les descriptions de bâtiments contenues dans les anciens registres de la Chambre d'assurance immobilière contre l'incendie mentionnent ces annexes. Celles-ci ne manquaient pas dans la commune de La Sagne et elles étaient semble-t-il plus rares ailleurs. Leur nombre a fortement diminué, si bien qu'on n'en voit plus que très peu actuellement.

Peut-être trouvait-on même à La Sagne au XVII^e ou au XVIII^e siècle de véritables greniers extérieurs non inclus dans une remise. La sécheresse des textes ne permet pas de l'affirmer.

Les fermes des Franches-Montagnes, quant à elles, étaient bel et bien accompagnées d'une de ces constructions annexes, tout en bois, servant exclusivement de grenier.

La carte établie par Marcellin Babey montre que la région de La Chaux d'Abel constitue en quelque sorte une zone de transition. On y trouve quelques véritables greniers séparés comme aux Franches-Montagnes, mais aussi des greniers établis dans des granges et dans des remises extérieures à la maison.

Le grenier intérieur, aisément accessible et facile à surveiller, était apparemment le plus pratique de tous. Il permet-

taut la concrétisation de l'idéal du bâtiment unique, cher aux constructeurs du Haut-Jura.

Cependant, le local à grain occupe une place précieuse à la grange et il est vulnérable au feu: on perd la moisson lorsqu'un incendie ravage la maison.

L'adoption généralisée du grenier extérieur par les Franches-Montagnards s'explique notamment par l'absence de cheminée. La fumée qui se répandait partout à l'étage aurait sans doute gâté le grain stocké dans la grange.

Le grenier isolé a souvent été agrandi d'annexes servant de remise ou de

bûcher. Le grenier étant démontable, il est très difficile de dire si les greniers intégrés dans des bâtiments plus grands (remise, fenil) l'ont été dès l'origine. On peut noter que, pour ce qui est de l'ancien Evêché de Bâle, le grenier isolé n'est pas une particularité du Haut-Jura franc-montagnard; on le trouve encore actuellement dans les vallées (vallée de Delémont, Val Terbi par exemple) où il a certainement disparu ces dernières décennies en plus grand nombre qu'aux Franches-Montagnes

En revanche, on ne le trouve qu'exceptionnellement en Ajoie.



Une très vieille maison de La Chaux-des-Breuleux accompagnée de son grenier séparé.

Cuisines voûtées

On constatera d'emblée que la cuisine des Franches-Montagnes se trouvait assez fréquemment derrière la façade sud. Par contre, dans le Haut-Erguël comme dans les Montagnes neuchâteloises, on la plaçait presque toujours contre la façade est (lorsque le logement occupait la moitié est du rez-de-chaussée) ou contre la façade ouest (cas moins fréquent, lorsque le logement occupait la moitié ouest).

Nombre de cuisines des Franches-Montagnes se caractérisent en outre par une haute voûte en berceau couvrant toute la pièce ou l'essentiel de celle-ci. Elle fait office de fumoir. Il n'existe aucun conduit pour évacuer la fumée hors de la maison et celle-ci se répand dans la grange, où elle fume abondamment la charpente et les fourrages. Néfaste au tirage et au confort, ce système a pour avantage de parachever le séchage des céréales, souvent rentrées humides à cause du mauvais temps.

Les Montagnes neuchâteloises ignoraient ce type de dispositif. On y voit parfois un ou plusieurs tronçons de voûte, notamment entre la pyramide de la cheminée et la fenêtre de l'évier, mais ils ne couvrent jamais le lieu où est établi le foyer.

Je n'ai pas encore de statistiques précises sur l'emplacement de la cuisine aux Franches-Montagnes. Mais peut-être faudrait-il relativiser l'importance de l'emplacement côté sud. Par exemple, en ce

qui concerne les seules cuisines voûtées actuellement conservées (des XVII^e et XVIII^e siècles pour la plupart), sur 24 cuisines prises en compte, 12 se trouvent côté est, 8 côté sud, 4 côté ouest.

Tués de pierre

Le *tué*, pour reprendre l'appellation franc-comtoise, est une vaste cheminée en forme de tronc de pyramide à base grossièrement carrée, dont l'ampleur permet le fumage et l'entreposage des viandes. Le *tué* de maçonnerie, souvent plus vaste que celui en planches, coiffe toute la cuisine ou une bonne partie de celle-ci. Ses faces reposent sur les murailles ou sur de forts arcs, eux-mêmes soutenus par des piliers. A la jonction des murs et du tronc de pyramide, l'ouverture mesure de trois à quatre mètres.

Cette construction aussi spectaculaire que lourde agit à la manière de la voûte; elle exerce une forte pression sur les murs et doit par conséquent être contrebutée d'une manière ou d'une autre, ce qui explique la multiplication des voûtes et des arcs ainsi que la forte épaisseur des murailles dans les bâtiments concernés.

Aux Montagnes neuchâtelaises, le *tué* est fort logiquement lié à la «zone de la pierre»; c'est dire qu'il n'apparaît guère que dans le nord-est, soit dans la région de La Chaux-de-Fonds. On le trouve aussi dans l'Erguël et il semble être rare dans les Franches-Montagnes.

Il faut toutefois se garder de toute affirmation péremptoire car le facteur temps vient ici encore brouiller les cartes. En effet, ces édifices monumentaux sont apparemment fort anciens (première moitié du XVII^e siècle en général et peut-être aussi XVI^e siècle). La plupart ont sans



Les Entre-deux-Monts (La Sagne, NE). Cette vaste hotte de cheminée en pierre, appelée ailleurs «tué», coiffe toute la cuisine; elle mesure 3,2 mètres sur 2,5 mètres à la base. Au premier plan, l'ancienne chambre chauffée, ou «poêle».

doute disparu au fil des siècles, victimes de problèmes de stabilité dus à leur poids puis de la rationalisation.

Le *tué* de pierre ne doit pas être confondu avec la cheminée à manteau plus étroit, de section rectangulaire, qui s'appuie sur un ou deux murs ainsi que sur un ou deux (trois) linteaux de bois ou de pierre posés souvent sur un ou deux piliers.

Le seul cas que je connaisse aux Franches-Montagnes, à Muriaux, est un «tué» reconstruit en briques sur le modèle de l'ancien qui était en pierres (travaux en 1983). Le «tué» repose sur deux murs ainsi que sur deux arcs retombant sur un pilier. L'ouverture à la base de la hotte mesure environ 3 x 2 m.

Tués de bois

Le *tué* de bois, appelé en pays neuchâtelois «cheminée de planches», affecte la même forme que le *tué* de pierre, mais il n'a pas besoin, vu son poids réduit, de robustes soutiens de maçonnerie. Il s'appuie aussi bien sur des murs que sur de fortes poutres horizontales placées au niveau du plafond. Sa base plus ou moins carrée mesure de deux à quatre mètres et il ne coiffe pas nécessairement la totalité de la cuisine. Bien entendu, il fait également office de fumoir et d'entrepôt de viande.

Plusieurs dizaines de cheminées de planches subsistent dans les Montagnes neuchâtelaises, où elles étaient autrefois

extrêmement nombreuses. Par contre, elles doivent avoir été fort rares aux Franches-Montagnes. Dans ce district, il n'en reste qu'un exemplaire à Biaufond, au bord du Doubs (commune des Bois).

Cheminées dites «cloches»

Les auteurs signalent l'existence aux Franches-Montagnes de hottes faisant office de fumoir et apparentées au *tué* de bois. Ce dispositif, nommé *cloche*, ne débouche pas forcément sur le toit. Comme la voûte de cuisine présentée plus haut, il répond à la préoccupation de maintenir la fumée dans la maison. Ceci

me paraît être une particularité importante puisque les constructeurs du Haut-Erguël et ceux du pays de Neuchâtel établissaient de véritables cheminées d'évacuation.

Ce terme régional désigne, ainsi que l'a rapporté Gilbert Lovis, une hotte pyramidale ou tronconique construite en maçonnerie (pierre calcaire ou tuf); si la «cloche» rappelle les formes du «tué», elle est de dimensions plus petites et ne couvre que l'emplacement du foyer, le plus souvent dans un angle de la cuisine. Marcellin Babey signale des indices et vestiges de hottes construites en bois en Erguël (La maison paysanne jurassienne



Cheminée de bois, ou «tué», au Cachot (La Chaux-du-Milieu, NE). Les madriers de la hotte, posés horizontalement, s'encastrent dans les rainures de quatre montants obliques, eux-mêmes maintenus par deux cadres horizontaux.



Le tronc de pyramide du «tué» de bois traverse le toit; son orifice est protégé des vents et des précipitations par un ou deux volets (Le Cerneux-Péquignot, NE). La pente n'excédant pas 30°, le risque de glissement est réduit, tant pour les bardeaux non cloués que pour les couvreurs.

entre La Ferrière, Les Breuleux et Le Noirmont, *mémoire de licence, Lausanne, 1981, p. 72, manuscrit.*

Inscriptions

L'observateur ne peut manquer d'être frappé par certaines différences évi-

denes. Pour proclamer sa foi, le constructeur neuchâtelois se contente, à l'occasion, de graver une sentence pieuse sur sa façade, soit sur un cartouche, soit sur un linteau. Quant au Franc-Montagnard catholique, il adjoint volontiers à la date et à ses initiales le monogramme du Christ (IHS; en latin: Jésus Sauveur des Hommes), qui s'accompagne d'une croix surmontant la lettre H et parfois des trois clous de la crucifixion. On voit aussi d'autres croix tracées sur la pierre ou fixées sur le toit au sommet du pignon, sans parler de celles, plus imposantes, qui se dressent au bord des chemins.

Raoul Cop



La Bosse (Le Bémont). A l'instar de beaucoup d'autres, ce linteau de porte de 1747 arbore des initiales de propriétaires qu'accompagnent le monogramme du Christ surmonté de la croix, ainsi que les trois clous de la Passion. Le cadre rectangulaire flanqué de deux arcs est fréquent dans les Montagnes neuchâtelaises à partir de 1730-1740.

Sources

BABEY Marcellin, *Vieilles pierres d'Erguël et des Franches-Montagnes*, Hôtâ spécial, ASPRUJ, 1988.
LOVIS Gilbert, *Que deviennent les anciennes fermes du Jura?*, Société jurassienne d'Emulation, 1978.
LOVIS Gilbert, *Le patrimoine rural jurassien, un trésor bientôt perdu à jamais?*, dans «Les intérêts du Jura», 1978, pp. 197-212.
GARNERET Jean, BOURGIN Pierre, GUILLAUME Bernard, *La maison du Montagnon*, Folklore comtois, 2^e édition, Besançon, 1981.
COP Raoul, *La ferme des Montagnes neuchâtelaises*, La Chaux-de-Fonds, 1995.
BERTHOLD Marcel, communication écrite.



Boinod (La Chaux-de-Fonds). Aux symboles chrétiens stéréotypés, le constructeur protestant préférerait l'une ou l'autre maxime pieuse. On en voit surtout sur les façades du XVIII^e siècle.